

Pour achever la tâche

RAPPORT SUR LE FONDS CANADIEN CONTRE LES MINES TERRESTRES | 2003-2004



Affaires étrangères
Canada

Foreign Affairs
Canada

Canada

Table des matières

Sigles et acronymes	3
Messages des ministres	4
Vue d'ensemble	
Fonds canadien contre les mines terrestres : le contexte	8
Le problème des mines terrestres	9
La Convention d'Ottawa en bref	10
Les progrès accomplis par le Canada jusqu'à présent	11
Pour achever la tâche	12
Les cinq volets de l'action contre les mines	
I Promotion et universalisation	14
II Destruction des stocks	17
III Déminage	18
IV Sensibilisation aux dangers des mines	20
V Aide aux survivants	22
Tableaux des dépenses	
Fonds canadien contre les mines terrestres	28
Dépenses des ministères selon le programme	29
Investissements pour l'interdiction des mines	29
Investissements 2003-2004 par domaine thématique d'action contre les mines	30
Dépenses 2003-2004 en matière d'action contre les mines par région	30

Pour achever la tâche

RAPPORT SUR LE FONDS CANADIEN CONTRE LES MINES TERRESTRES | 2003 – 2004

La Bibliothèque nationale du Canada a catalogué cette publication de la façon suivante :

Fonds canadien contre les mines terrestres

Pour achever la tâche : rapport sur le Fonds canadien contre les mines terrestres 2003-2004

Annuel.

Titre pris de la couv.

Texte en français et en anglais disposé tête-bêche.

Titre de la p. de t. addit. : Finishing the job: report of the Canadian Landmine Fund 2003-2004.

ISBN 0-662-68787-6

No de cat. FR1-1/2004

1. Fonds canadien contre les mines terrestres – Périodiques.
2. Mines antipersonnel – Périodiques.
3. Mines antipersonnel – Politique gouvernementale – Périodiques.
- I. Canada. Ministère des affaires étrangères et du commerce international.

UG490 2003

355.8'25115'05



Sigles et acronymes

ACDI	Agence canadienne de développement international	LSN	Landmine Survivors Network (Réseau des survivants des mines)
AEC	Affaires étrangères Canada	MAG	Mines Advisory Group
AMC	Action Mines Canada	MDN	ministère de la Défense nationale
CCTD	Centre canadien des technologies de déminage	OEA	Organisation des États américains
CEN	Comité européen de normalisation	ONG	organisation non gouvernementale
CHA	Cambodian Handicraft Association for Landmines & Polio Disabled	ONU	Organisation des Nations Unies
CICR	Comité international de la Croix-Rouge	OTAN	Organisation du Traité de l'Atlantique Nord
CIDC	Canadian International Demining Corps	PALEJ	Programme d'action, de leadership et d'éducation pour les jeunes
CIDHG	Centre international de déminage humanitaire de Genève	PJAAM	Programme des jeunes ambassadeurs pour l'action contre les mines
FCMT	Fonds canadien contre les mines terrestres	PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
HCND	Haut-Commissariat national au déminage (Tchad)	R-D	recherche et développement
HI	Handicap International	SDM	sensibilisation aux dangers des mines
ICBL	Campagne internationale pour interdire les mines	UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'enfance
ILX	Équipe d'action contre les mines (Affaires étrangères Canada)	UNMAS	Service de l'action antimines des Nations Unies
IMAS	normes internationales de lutte contre les mines	UXO	munitions explosives non éclatées
ITEP	International Test and Evaluation Program for Humanitarian Demining (Programme international d'essais et d'évaluations pour le déminage humanitaire)		

Message du ministre des Affaires étrangères



En novembre 2002, le gouvernement du Canada a annoncé qu'il reconduisait le Fonds canadien contre les mines terrestres pour une période de cinq ans et qu'il lui affectait un montant supplémentaire de 72 millions de dollars afin que le Fonds puisse contribuer à l'action contre les mines à travers le monde. Ces

activités comprennent les travaux de déminage, l'aide aux survivants, la sensibilisation aux dangers des mines et la destruction des stocks. Le Canada est fier de continuer à jouer un rôle de premier plan dans les efforts de la communauté internationale en vue d'assurer la mise en œuvre de la Convention d'Ottawa, qui a établi une nouvelle norme humanitaire internationale interdisant l'emploi des mines antipersonnel. La poursuite de la collaboration avec nos partenaires afin de tirer parti au maximum des bienfaits de l'élimination de cette arme qui tue ou blesse aveuglément reste un objectif prioritaire pour le Canada.

L'année 2004 revêt un caractère particulier dans les annales de la Convention d'Ottawa. La Convention prévoit en effet la tenue d'une conférence d'examen cinq ans après son entrée en vigueur, et cette rencontre – le Sommet de Nairobi pour un monde sans mines – s'est tenue au Kenya du 29 novembre au 3 décembre 2004. Elle représente un jalon très important dans la suite des événements qui s'est enclenchée depuis que la Convention a été ouverte à la signature à Ottawa en décembre 1997. Les participants ont pris acte des progrès impressionnants accomplis jusqu'à présent, ont convenu d'un plan d'action ambitieux pour les cinq années à venir et ont appelé les dirigeants mondiaux à adopter une déclaration dans laquelle ils s'engagent à mener la tâche à son terme.

Le Canada continue d'être au premier rang des pays et organismes qui cherchent à assurer la mise en œuvre de la Convention d'Ottawa et il a participé activement à la préparation du Sommet de Nairobi. Il s'est notamment distingué par le rôle clé qu'il a joué à titre d'ami du président du Sommet, par le soutien financier apporté à diverses initiatives régionales, par l'appui financier et les conseils qu'il a prodigués au gouvernement du Kenya et par son appui à l'organisation de différentes manifestations qui avaient lieu en marge de la conférence d'examen.

Depuis l'entrée en vigueur de la Convention d'Ottawa, nous avons été témoins de progrès extraordinaires dans la vie des gens menacés par les mines terrestres dans toutes les régions du globe. En même

temps, nous sommes conscients du fait que les efforts doivent se poursuivre pour éradiquer ce fléau et protéger les générations futures contre les mines. Cela nécessite la mobilisation constante de ressources importantes et un engagement soutenu de la communauté internationale, y compris les États et les partenaires de la société civile. Il faut en outre améliorer la coordination et la définition des priorités de l'action contre les mines et intégrer cette action de façon étroite dans les programmes de développement.

Les progrès accomplis depuis l'ouverture de la Convention d'Ottawa à la signature inspirent la confiance et suscitent l'espoir. Le Canada poursuivra ses efforts en faveur de l'universalisation de la Convention, de sa mise en œuvre et de la collaboration avec d'autres gouvernements et avec les partenaires internationaux pour rétablir l'utilisation productive des terres dans certaines des régions les plus lourdement minées de la planète. Ensemble, nous aidons d'innombrables êtres humains à rebâtir leur vie et leur milieu communautaire.

L'HONORABLE PIERRE S. PETTIGREW, C.P., DÉPUTÉ
Ministre des Affaires étrangères

Message de la ministre de la Coopération internationale



Depuis la signature à Ottawa, en 1997, de la Convention interdisant l'emploi des mines antipersonnel, des progrès remarquables ont été réalisés en vue d'atteindre l'objectif de mettre fin à tout jamais aux souffrances causées par ces engins. Les initiatives prises par l'Agence canadienne de développement international (ACDI) continuent d'appuyer la mise en pratique de la Convention.

D'abord et avant tout, je voudrais, au nom de tous les Canadiens, exprimer ma reconnaissance aux hommes et aux femmes dévoués qui risquent leur vie pour retirer du sol ces armes terribles, ainsi qu'à tous ceux qui s'efforcent d'aider les survivants, leurs familles et les communautés qui sont touchées.

Le premier ministre ayant annoncé que le Fonds canadien contre les mines terrestres recevrait un montant supplémentaire de 72 millions de dollars sur cinq ans (2003-2008), l'ACDI est de nouveau en mesure de répondre aux efforts d'une communauté antimines de plus en plus capable de mener à bien des programmes dans trois domaines principaux, soit l'aide aux victimes, la sensibilisation aux dangers des mines et le déminage humanitaire. Des partenaires nationaux, internationaux et multilatéraux qui ont déjà fait leurs

preuves ont de nouveau collaboré et appliqué leur expertise à la recherche de solutions au problème des mines terrestres.

Nous avons continué d'avancer vers notre objectif d'intégration de l'action antimines dans les activités normales de l'Agence, ce qui nous a permis d'accentuer encore davantage nos efforts en réponse aux appels à l'aide des pays touchés par les mines. L'ACDI a pu affecter des ressources supplémentaires à l'action antimines en Afghanistan, en Bosnie-Herzégovine, au Cambodge, en Iraq, au Mozambique, au Sénégal, au Soudan et au Tadjikistan.

Cette année, le Canada a participé activement à la première conférence d'examen de la Convention d'Ottawa, également connue sous le nom de Sommet de Nairobi pour un monde sans mines. Le Sommet a mis en évidence les progrès remarquables qui ont été accomplis en matière de désarmement et d'aide humanitaire dans le cadre de la Convention, et il a préparé la voie pour un engagement renouvelé envers un plan d'action et envers la poursuite de l'objectif ultime, soit un monde où les mines antipersonnel n'existent plus.

Je félicite tous nos partenaires dans l'action antimines, en particulier la société civile canadienne, pour leur dur labeur au cours de l'année qui vient de s'écouler. Je leur souhaite tous d'avoir le courage d'accomplir la tâche qui reste à faire dans les années à venir.

L'HONORABLE M. AILEEN CARROLL, C.P., DÉPUTÉE
Ministre de la Coopération internationale

et la coopération et la promotion internationales. L'administration de ce programme se fait en coordination avec plusieurs partenaires internationaux et membres de la communauté du déminage.

Le personnel du CCTD fournit une aide technique à ceux qui en ont le plus besoin en faisant l'essai du matériel et des procédures de déminage dans les pays touchés par les mines. Par ailleurs, le CCTD travaille en étroite collaboration avec des organismes comme le Service de l'action antimines des Nations Unies et le Centre international de déminage humanitaire de Genève pour mettre au point des normes internationales de déminage. En outre, le CCTD est un membre fondateur du Programme international d'essais et d'évaluation (ITEP). L'ITEP s'emploie à favoriser la coopération internationale entre les pays membres sur des projets d'essai et d'évaluation relatifs au déminage humanitaire. Ce programme coopératif compte actuellement 44 projets actifs ou prévus qui touchent tous les aspects de l'action contre les mines.

Je suis très fier de la façon dont le ministère de la Défense nationale et les Forces canadiennes appuient les objectifs du Canada en ce qui a trait à la Convention d'Ottawa. Je tiens aussi à féliciter le Centre canadien des technologies de déminage pour les succès qu'il a remportés et qu'il continue de remporter dans ses efforts pour surmonter les problèmes que posent les mines antipersonnel pour la vie et la santé des personnes qui y sont exposées.

L'HONORABLE BILL GRAHAM, C.P., DÉPUTÉ
Ministre de la Défense nationale

Message du ministre de la Défense nationale



Le Centre canadien des technologies de déminage (CCTD) joue un rôle primordial dans les efforts déployés par le gouvernement du Canada pour débarrasser le monde des mines antipersonnel. La reconduction, en décembre 2002, du Fonds canadien contre les mines terrestres pour une période de cinq ans témoigne de l'engagement du

Canada envers la Convention d'Ottawa. Grâce à ce renouvellement, le CCTD pourra s'appuyer sur les succès réalisés au cours des cinq dernières années pour continuer de soutenir la communauté du déminage.

Le mandat du CCTD vise quatre domaines prioritaires : le soutien technique aux organismes de déminage, le déploiement et la promotion de la technologie, les activités de recherche et développement,

Vue d'ensemble



Fonds canadien contre les mines terrestres : le contexte

S'étant fixé pour objectif, dans le cadre des priorités de sa politique étrangère, de promouvoir la sécurité humaine et d'atténuer la pauvreté dans le monde, le Canada a assumé un rôle de premier plan dans le mouvement international en faveur de l'interdiction des mines terrestres à l'échelle mondiale en prenant l'initiative, en 1996, d'une formule inédite de diplomatie accélérée qu'on a appelée « processus d'Ottawa ». Ce processus a débouché à l'automne de 1997 sur la négociation et la signature de la *Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines terrestres et sur leur destruction*, maintenant connue dans le monde entier sous le nom de Convention d'Ottawa.

L'engagement du Canada ne s'est pas limité à la signature du traité. Pour témoigner du caractère prioritaire qu'il attachait au dossier des mines terrestres, le Canada a nommé un ambassadeur extraordinaire chargé de toutes les questions liées à l'universalisation et à la mise en œuvre de la Convention; il a également été le premier pays au monde à mettre sur pied une Équipe d'action contre les mines (ILX), constituée au sein du ministère des Affaires étrangères, pour appuyer le travail de l'ambassadeur et promouvoir la conformité au cadre d'action énoncé dans la Convention. Ross Hynes est l'actuel ambassadeur pour l'action contre les mines. De son côté, l'Agence canadienne de développement international (ACDI) a créé une Unité d'action contre les mines chargée d'assumer les responsabilités de l'Agence vis-à-vis le Fonds canadien contre les mines terrestres (FCMT).

Le Fonds a été créé en 1998-1999 afin de donner au Canada les ressources nécessaires pour honorer ses engagements. Il est le fruit d'une formule innovatrice de collaboration entre quatre ministères et organismes fédéraux – Affaires étrangères Canada (AEC)¹, l'ACDI, le ministère de la Défense nationale (MDN) et Industrie Canada – pour faciliter l'universalisation de la Convention et la réalisation de ses objectifs humanitaires. Le mandat quinquennal initial du FCMT a été reconduit pour cinq années supplémentaires, à partir d'avril de

l'exercice 2003-2004. Jusqu'à présent, le Canada a consacré plus de 200 millions de dollars à l'action contre les mines à travers le monde.

Depuis la création du Fonds, AEC a concentré son aide sur des initiatives qui contribuent à l'universalisation de la Convention, à la coordination internationale, au leadership au niveau de la formulation des politiques, aux activités de vérification, à la destruction des stocks et à la sensibilisation des Canadiens. L'ACDI a prêté son concours aux efforts de développement des capacités dans les domaines du déminage, de la sensibilisation aux dangers des mines et de l'aide aux victimes, par l'entremise d'organisations non gouvernementales (ONG) canadiennes et internationales, du secteur privé, des organisations multilatérales et des partenaires nationaux. Conjointement avec Industrie Canada au cours de la première phase du FCMT, le MDN a établi le Centre canadien des technologies de déminage (CCTD) pour appuyer les activités de recherche et développement ainsi que la mise en marché des technologies liées aux mines. Le ministère a également contribué à la destruction des stocks de mines et à d'autres formes de soutien technique dans les régions touchées.

Démineur utilisant un appareil de détection.



Photo : John Rodsted

¹ Anciennement, le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international (MAECI).

Le problème des mines terrestres

Pourquoi cette arme est-elle si répandue?

Peu coûteuses à produire, les mines antipersonnel sont devenues, surtout au cours de la seconde moitié du XXe siècle, une arme commode pour les pays pauvres aux ressources limitées. Elles sont faciles à déployer en grand nombre.

Conséquences de l'emploi des mines antipersonnel

Les mines antipersonnel sont des armes qui frappent sans discernement, qui explosent à cause de la présence, de la proximité ou du contact d'un être humain, mutilant, blessant ou tuant cette personne et celles qui l'entourent. Les mines sont placées par terre ou enfouies dans le sol, souvent au hasard, par exemple le long des routes, dans les champs ou près d'ouvrages d'infrastructure communautaire, comme les puits. Un grand nombre de victimes sont des civils, souvent des enfants. De ce fait, toute utilité militaire que pourraient avoir les mines est largement éclipsée par les souffrances qu'elles causent et par leurs effets à long terme sur les populations civiles. Dans bon nombre de pays touchés par les mines, où les ressources de base telles que les soins médicaux, l'instruction et les possibilités de gagner sa vie sont souvent limitées, la présence des mines terrestres représente un lourd fardeau pour le développement individuel et collectif.

- La présence réelle ou appréhendée de mines dans le sol entrave l'emploi sûr et productif des terres ainsi que l'accès aux routes, aux écoles, aux cliniques, aux sources d'eau et à d'autres éléments d'infrastructure.
- Dans les situations d'urgence causées par des conflits ou des catastrophes naturelles, les mines constituent un obstacle sérieux à la prestation de l'aide humanitaire, au retour des réfugiés et des personnes déplacées vers leur village ou leur quartier dans des conditions de sécurité, ainsi qu'aux efforts de rétablissement et de reconstruction après les conflits.
- Les personnes qui survivent à l'explosion d'une mine (les « survivants des mines terrestres ») doivent subir une période de réadaptation intense et, à long terme, doivent s'habituer à l'idée d'être un fardeau financier pour leur



Photo : John Rodsted

Une maison de Sarajevo. Les immeubles voisins devront être déminés.

- famille, d'être limitées par la perte d'un membre ou, si elles ont accès à des soins prothétiques, de porter un membre artificiel nécessitant un entretien régulier et un remplacement occasionnel.
- Bien que peu coûteuses et faciles d'emploi, les mines coûtent cher à enlever, soit de 300 à 1000 dollars l'unité, en raison des habiletés et du matériel nécessaires.
 - En 1996, 47 experts militaires de haut niveau ont été unanimes à endosser les conclusions d'une étude du Comité international de la Croix-Rouge dans laquelle on établissait que l'emploi des mines antipersonnel n'est justifiable dans aucun cas. De même, ces armes qui frappent aveuglément ne créent aucune situation ni ne procurent aucun avantage militaire qui puisse justifier, dans quelque mesure que ce soit, leur coût humain.

La Convention d'Ottawa en bref

La Convention d'Ottawa est unique en son genre du fait qu'elle établit à la fois l'interdiction totale d'une arme couramment utilisée depuis plusieurs générations et un ensemble de mesures à prendre pour remédier aux souffrances provoquées par cet engin meurtrier. Les États qui acceptent d'être liés par le traité conviennent de :

- mettre fin immédiatement à l'emploi, la production ou le transfert des mines antipersonnel;
- détruire les stocks existants de mines en deçà de quatre ans;
- déminer les terres minées en deçà de dix ans;
- prêter leur concours pour aider les victimes des mines à recevoir les soins et les services nécessaires à leur réadaptation;
- collaborer en vue d'assurer la pleine conformité aux dispositions de la Convention.

En décembre 1997, 122 États ont signé la Convention à Ottawa. Au 1er mars 1999, elle avait été ratifiée par 40 États et entré dès lors en vigueur en tant que loi internationale. Le bref laps de temps qui s'est écoulé entre la signature et l'entrée en vigueur du traité était sans précédent pour un accord international de ce genre. Au début de septembre 2004, 143 États avaient formellement accepté les obligations de la Convention en la ratifiant ou en y accédant.

Hôpital de Phnom Penh. Programme d'aide aux victimes au Cambodge.



Photo : John Rodsted

Les progrès accomplis par le Canada jusqu'à présent

Le Canada a donné l'exemple à l'égard de tous les aspects du cadre d'action du traité :

- il a été le premier pays à signer et à ratifier la Convention;
- il a adopté une loi en vertu de laquelle tout Canadien qui produit, emploie, transfère ou possède des mines antipersonnel commet une infraction criminelle;
- il a achevé la destruction de ses stocks de mines un mois avant la signature de la Convention;
- il a créé le FCMT, géré conjointement par AEC, le MDN et l'ACDI, pour appuyer l'action antimines dans les pays touchés, y compris le déminage, l'aide aux victimes, la sensibilisation aux dangers des mines et la destruction des stocks;
- il a nommé un ambassadeur pour l'action contre les mines et créé au sein du gouvernement une équipe qui a pour mandat d'assurer une participation active au processus international visant à surveiller et faciliter la conformité universelle au traité.

Bénéficiaires du Fonds canadien contre les mines terrestres

Le FCMT a apporté son concours à des centaines d'initiatives antimines depuis sa création en 1998-1999. Certaines de ces activités consistaient en programmes pluriannuels de plusieurs millions de dollars réalisés dans des pays gravement touchés, tandis que d'autres consistaient en projets ponctuels de quelques centaines de dollars. Grandes ou petites, nationales ou régionales, les initiatives financées par le Canada ont toutes joué un rôle stratégique dans la recherche de solutions aux problèmes causés par l'emploi des mines terrestres à travers le monde. Les pays et territoires suivants ont reçu des fonds ou une assistance technique du Canada :

Afrique :

Angola, Burkina Faso, Chad, Congo, Djibouti, Democratic Republic of Congo, Eritrea, Ethiopia, Kenya, Mali, Mauritania, Mozambique, Senegal, Sierra Leone, Somalia, Sudan, Tunisia and Uganda

Asie :

Afghanistan, Bangladesh, Cambodge, Inde, Laos, Malaisie, Mongolie, Philippines, Sri Lanka, Thaïlande;

Amérique centrale :

El Salvador, Guatemala, Honduras, Nicaragua;

Europe :

Albanie, Azerbaïdjan, Bélarus, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Chypre, Croatie, Géorgie, Finlande, Lituanie, Moldavie, Pologne, Roumanie, Serbie-et-Monténégro, Tadjikistan, Ukraine;

Moyen-Orient :

Cisjordanie et Gaza, Iraq, Jordanie, Liban, Yémen;

Amérique du Sud :

Chili, Colombie, Équateur, Pérou.

Pour achever la tâche

Le 1er mars 2004 a marqué le cinquième anniversaire de l'entrée en vigueur de la Convention d'Ottawa. Comme elle prévoit la tenue d'une conférence d'examen au bout de cinq ans, les États membres ont convenu de tenir, du 29 novembre au 3 décembre 2004, le Sommet de Nairobi pour un monde sans mines, réunissant des représentants de la société civile, des gouvernements et des organisations internationales, pour faire le point sur ce qui avait été accompli jusque-là et sur ce qui reste à faire pour débarrasser le monde des mines antipersonnel. Le Canada est l'un des quatre pays chargés d'élaborer un plan d'action 2004-2009 en prévision de la conférence d'examen.

Cette année marque un point important dans l'histoire de la Convention. Pour achever la tâche et parvenir à débarrasser le monde des mines terrestres, il faudra un engagement soutenu des organisations qui ont assumé le leadership dans la poursuite des travaux nécessaires pour éliminer ce fléau mondial, y compris le Service de l'action antimines des Nations Unies (UNMAS), le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), le Comité international de la Croix-Rouge (CICR), le Centre international de déminage humanitaire de Genève (CIDHG) et la Campagne internationale pour interdire les mines (ICBL). Les ONG nationales et internationales devront également poursuivre leur action. Les gouvernements devront continuer à fournir des ressources à l'appui de l'action antimines et de l'universalisation du traité. La Convention d'Ottawa

peut servir d'exemple de ce qu'on peut accomplir à l'échelle internationale lorsque des organisations, aussi disparates que puissent être leur structure et leur mandat, œuvrent ensemble en faveur d'une cause commune.

Plusieurs des repères établis pour mesurer le succès de la mise en œuvre de la Convention d'Ottawa ont été atteints : le nombre de pays qui ont signé la Convention continue d'augmenter; le nombre de ceux qui emploient ou produisent des mines antipersonnel a diminué depuis cinq ans; les stocks sont en voie d'élimination; les travaux de déminage continuent à restituer des terres à un emploi productif; le nombre des victimes marque une tendance à la baisse. Il reste toutefois beaucoup de travail à faire : les stocks actuels se chiffrent à quelque 200 millions de mines à travers le monde; 15 États figurent encore sur la liste des pays producteurs; certains pays admettent qu'ils continuent de faire appel aux mines antipersonnel; dans plus de 80 pays, des terres restent contaminées par les mines à différents degrés; chaque année, de 15 000 à 20 000 personnes deviennent victimes de ces engins néfastes.

Les cinq volets de l'action contre les mines

On trouvera dans cette section une description de quelques-uns des projets financés dans les cinq principaux secteurs d'activité qui nécessitent une intervention pour en venir à éliminer les mines terrestres. Les différents pays n'ont pas tous atteint le même stade dans ce processus. Même si la majorité des pays du globe maintiennent un engagement vigoureux envers la Convention d'Ottawa, des facteurs comme les conflits et les catastrophes naturelles ont entravé dans certains cas les efforts déployés pour passer de l'engagement à l'action soutenue. Toutefois, grâce à l'appui de pays comme le Canada, qui ont les moyens et l'expertise nécessaires, on a déjà fait beaucoup de progrès depuis l'entrée en vigueur de la Convention.

Des agents canadiens sur le terrain en Bosnie.

I – Promotion et universalisation

Le nombre de pays qui s'engagent à respecter les obligations énoncées dans la Convention augmente d'année en année. D'avril 2003 à mars 2004, neuf pays de plus ont ratifié le traité ou y ont accédé, portant le nombre total des États parties à 141²; neuf autres pays ont signé la Convention mais ne l'ont pas encore ratifiée. Il reste 44 pays qui ne l'ont pas encore signée. Les activités d'information et les efforts déployés pour inciter les pays non signataires à parapher, respecter et appliquer la Convention s'inscrivent dans les initiatives de promotion et d'universalisation. Le Canada contribue financièrement et par d'autres moyens à de nombreux aspects de l'universalisation, comme en témoignent les exemples décrits ci-dessous.

Promouvoir l'universalisation

La promotion de l'universalisation est un aspect important de l'engagement des parties intéressées envers le problème des mines terrestres, y compris les États parties, les Nations Unies et d'autres organisations multilatérales ainsi que la société civile. L'aide offerte aux autres pays qui ont signé la Convention fait également partie des engagements pris par les États parties au moment de la ratifier ou d'y accéder.

Par exemple :

Projet : Atelier consacré à la mise en œuvre de la Convention au Bélarus, les 8 et 9 décembre 2003

Le Bélarus a accédé à la Convention le 3 septembre 2003. Ses stocks de mines antipersonnel (4,5 millions) le classant septième parmi les pays détenteurs de ces engins, c'est là une importante addition aux États parties. Le Bélarus se doit maintenant de détruire ces stocks.

Faisant appel au modèle portant sur les moyens de faciliter la mise en pratique de la Convention, mis au point par l'ICBL et appliqué avec succès ailleurs, la Campagne pour l'interdiction des mines du Bélarus a organisé en décembre 2003 un atelier de travail au cours duquel tous les services

² Les nouveaux États parties qui ont ratifié la Convention ou y ont accédé depuis avril 2003 sont le Bélarus, le Burundi, la Grèce, le Guyana, la Lituanie, la Serbie-et-Monténégro, le Soudan, le Timor-Leste et la Turquie.

compétents du gouvernement ont examiné, avec l'aide d'experts internationaux, les moyens de mettre en place des mesures permettant au Bélarus de s'acquitter de ses obligations. Les gouvernements du Canada, de l'Allemagne et du Luxembourg ont apporté leur soutien à cette initiative. La représentation internationale comprenait des délégués de 12 États parties, ainsi que de la Russie, des États-Unis, de l'Union européenne, de l'ICBL, du CICR et de différents organismes des Nations Unies. L'atelier avait un double objectif : aider le Bélarus à comprendre la pleine portée des obligations souscrites dans le cadre de la Convention afin que les organismes gouvernementaux compétents élaborent des plans d'action appropriés, et préciser les efforts conjoints et les partenaires internationaux susceptibles d'aider le Bélarus à réaliser ces plans d'action.

Principaux résultats : L'Allemagne a offert d'aider le Bélarus à produire son premier « rapport de transparence » en vertu de l'article 7 (sur l'état d'avancement des mesures d'application de la Convention). La présentation rapide de ce rapport par le Bélarus est directement attribuable à l'atelier. Le Canada aide déjà le Bélarus à coordonner l'assistance internationale pour la destruction de ses stocks de mines. L'Ukraine qui, comme le Bélarus, a d'importants stocks à détruire, a discuté d'une éventuelle collaboration dans ce domaine.

Projet : Publication et lancement d'un ouvrage sur le droit international en Pologne

La Pologne a signé la Convention d'Ottawa le 4 décembre 1997, mais ne l'a pas encore ratifiée. Bien qu'elle soit pas partie au traité, elle a néanmoins participé activement aux activités de surveillance et de vérification de la conformité et a volontairement présenté un rapport de transparence en vertu de l'article 7 en mars 2003, déclarant des stocks de plus d'un million de mines.

En 2003, le Canada, en collaboration avec la Croix-Rouge polonaise, a appuyé la publication, le lancement et la distribution d'une sélection de documents sur le droit international humanitaire. C'était la première fois que la Convention d'Ottawa était publiée en polonais. Le lancement a eu

lieu le 4 novembre 2003 en présence de hautes personnalités du gouvernement, des forces armées, du corps diplomatique, de la police, des universités et des ONG. La cérémonie a également fait l'objet d'une importante couverture à la télévision, à la radio et dans la presse écrite.

Résultats prévus : Comme l'ouvrage s'adresse notamment aux autorités publiques, aux officiers militaires et aux étudiants, le Canada considère cette initiative comme un moyen important d'appuyer les efforts en vue d'amener la Pologne à ratifier la Convention.

Faciliter la participation

Un aspect important de la vérification de la conformité aux dispositions de la Convention et de l'adoption des mesures antimines requises à travers le monde consiste à veiller à ce que tous les pays, riches et pauvres, puissent participer aux mécanismes établis pour favoriser l'universalisation de la Convention. L'importance de cet aspect tient au fait que plusieurs des pays les plus gravement touchés par le problème des mines n'ont que des ressources limitées à consacrer à la participation à des rencontres internationales ou même régionales. Ces rencontres sont nécessaires pour échanger des renseignements sur l'aide aux survivants, le déminage et la destruction des stocks.

On trouvera ci-dessous un exemple de l'aide fournie par le Canada dans ce domaine.

Projet : Programme de sponsoring des délégués

Pour favoriser la participation à ces colloques et, par là, renforcer le processus de mise en œuvre de la Convention, un groupe de donateurs, dirigé au départ par le Canada, s'est constitué en 2000 et a mis en place le Programme de sponsoring des délégués. En 2003, le groupe comptait 13 donateurs, dont le Canada. Le programme, administré par le CIDHG, finance la participation de certains États parties aux réunions annuelles des signataires et aux réunions biennales des comités permanents.

Le premier objectif du programme est d'appuyer la participation des États parties mais, pour contribuer à l'objectif de l'universalisation, on donne également aux pays qui n'ont pas encore ratifié la Convention ou n'y ont pas accédé la possibilité d'assister à ces rencontres. C'est ainsi que le programme a financé la présence, aux

réunions des comités permanents à Genève en février 2004, de représentants de pays signataires comme l'Indonésie et l'Ukraine, ainsi que de pays non signataires tels que le Kirghizistan, la Mongolie, les Palaos et le Sri Lanka. En tout, 75 délégués venus de 53 pays ont bénéficié de l'appui du programme en février 2004. Le programme a financé la participation de 227 délégués et orateurs représentant 68 pays aux trois réunions qui ont eu lieu au cours de la période visée par le présent rapport.

Principaux résultats : Cette initiative a établi un mécanisme qui accorde à certains pays des chances égales de participer aux principaux processus de conformité et de vérification liés à la Convention. Elle joue également un rôle stratégique en tenant les États qui ne sont pas parties à la Convention au courant des progrès de sa mise en application et en les incitant à y accéder.

Maintenir l'intérêt du public

Le maintien de l'intérêt du public envers la question des mines terrestres est essentiel pour assurer un appui soutenu à la Convention. Un public éclairé comprend à quel point il importe de s'attaquer à des problèmes solubles au pays ou à l'étranger. Le Canada a fait preuve de leadership dans ce domaine grâce à l'appui continu prodigué à divers groupes de la société civile qui sont ensuite devenus d'ardents défenseurs de la Convention. Au plan international, le Canada a accordé des ressources financières à l'ICBL, un organisme pivot de la société civile qui a entrepris de mobiliser l'opinion mondiale contre les mines. Au pays même, il faut signaler la participation aux efforts de promotion et de sensibilisation de l'organisme qui représente le Canada au sein de l'ICBL, Action Mines Canada (AMC), une coalition de plus de 40 ONG qui s'emploie à renseigner la population et à promouvoir des actions antimines concrètes aussi bien ici qu'à l'étranger.

L'exemple ci-après décrit une initiative inédite lancée par le Canada pour former de futurs promoteurs de la Convention.

Projet : Programme d'action, de leadership et d'éducation pour les jeunes (PALEJ)

Le Programme des jeunes ambassadeurs pour l'action contre les mines (PJAAM) a été établi en 1998 par le ministère des Affaires étrangères, AMC

et la Croix-Rouge canadienne pour aider à attirer l'attention du public sur la question des mines au moyen d'un programme de stages annuels. Chaque année, de jeunes « ambassadeurs » sont placés auprès d'ONG d'accueil à travers le pays pour offrir des programmes d'information sur les mines dans les écoles et au sein des organisations communautaires et pour organiser des manifestations qui encouragent la participation des jeunes à cette cause d'envergure mondiale, suscitant ainsi une importante couverture médiatique sur cette question. Des stagiaires ont été placés dans neuf provinces (13 villes en tout) depuis 1998.

On a modifié le programme en 2003 en y ajoutant une composante internationale, le Programme d'action, de leadership et d'éducation pour les jeunes (PALEJ), qui a pour but de susciter une participation accrue des jeunes au processus de la conférence d'examen de Nairobi et à des activités ultérieures. Les principaux éléments du PALEJ sont le Programme international de jeunes professionnels pour l'action contre les mines, qui jusqu'à présent a permis de placer huit jeunes stagiaires canadiens auprès d'organismes partenaires de l'ICBL en Australie, au Kenya, au Liban, en Suisse, en Ouganda et aux États-Unis, ainsi qu'un symposium international pour les jeunes organisé parallèlement à la conférence de Nairobi, visant à développer les aptitudes de 25 à 35 jeunes venus de différents pays afin qu'ils puissent promouvoir l'élimination des mines à travers le monde.

Principaux résultats : Il s'avère que le dossier des mines terrestres intéresse les jeunes de près et suscite leur engagement partout dans le monde. Le gouvernement et les ONG du Canada ont uni leurs efforts pour donner aux jeunes l'occasion de donner une forme concrète à cet intérêt aussi bien au pays qu'à l'étranger. Le PJAAM a établi un réseau de jeunes Canadiens capables de s'exprimer clairement, dont plusieurs ont choisi une carrière en développement international et dont la plupart sont restés actifs dans le mouvement contre les mines.

Identifier les problèmes émergents

Il existe au sein du FCMT un programme qui sert à financer des travaux de recherche liés à l'action contre les mines et à la Convention d'Ottawa. Le Canada continue par là à faire preuve de leadership dans les démarches visant à favoriser le développement de communautés sécuritaires et productives à travers le monde.

Un exemple de cet apport est décrit ci-dessous.

Projet : « Voices from the Field » – Conférence sur les débris de guerre explosifs, Dublin, 23-25 avril 2003

Cette conférence, organisée par Pax Christi Irlande sous les auspices du gouvernement irlandais, réunissait plus d'une centaine de représentants de gouvernements, de l'ONU, du CICR et d'ONG, y compris des experts en munitions à fragmentation et en mines terrestres. Des délégués venus d'une quarantaine de pays ont pu procéder à des échanges de vues et faire part de leurs expériences. La rencontre a permis à ceux qui participent aux négociations qui se déroulent dans le cadre de la Convention sur certaines armes classiques relativement aux débris de guerre explosifs, de mieux connaître les effets des munitions non explosées, y compris les mines terrestres. La conférence a été partiellement financée par le Canada et par cinq pays européens.

Principaux résultats : Les délibérations de la conférence ont été mises à profit lors des négociations de novembre 2003 qui ont abouti à l'adoption du cinquième protocole relatif à la Convention sur certaines armes classiques. L'idée de former une « coalition contre les munitions à fragmentation » a été conçue par diverses ONG au terme de cette conférence et la coalition a été officiellement créée aux Pays-Bas en novembre 2003 pour attirer l'attention sur ce problème, dont les répercussions humanitaires sont parfois semblables à celles des mines.

II – Destruction des stocks

Les États parties à la Convention ont l'obligation de détruire leurs stocks de mines au cours des quatre années suivant la ratification ou l'accession. De plus, l'article 6.5 de la Convention impose aux États parties qui en ont les moyens l'obligation d'aider les autres à détruire leurs stocks. Grâce au FCMT, le Canada a participé et participe encore aux programmes de destruction des stocks de 20 pays d'Afrique, d'Asie, d'Europe et d'Amérique centrale et du Sud. Des progrès remarquables ont certes été accomplis depuis que la question des mines s'est imposée au début des années 1990 – en 2003, on comptait 99 pays qui n'avaient plus de stocks de mines –, mais on estime que le nombre total de mines non détruites s'établit entre 200 et 215 millions, dans 78 pays⁵. Le Canada continue de concentrer son attention sur les États parties détenteurs de stocks importants qui doivent être détruits au cours des quatre prochaines années.

Le programme canadien de destruction des stocks appuie une gamme d'initiatives. Il suffit parfois d'un petit montant pour aider un pays à respecter le délai fixé par la Convention. D'autres apports sont plus importants, faisant partie de programmes d'action antimines intégrés à long terme. Certains exemples tirés du programme de 2003-2004 figurent ci-dessous.

- Grâce à la réaction rapide du Canada à sa demande d'aide technique et financière, l'Ouganda a pu terminer la destruction de ses stocks en juillet 2003, avant l'échéance du 1^{er} août fixée dans son instrument d'adhésion.
- De même, le Canada a financé le programme d'élimination des stocks de mines du Tadjikistan en mars 2004 afin de permettre à l'OTAN de détruire les stocks restants (1 261 mines) avant l'échéance du 1^{er} avril.
- Grâce à un apport financier du Canada et à l'assistance technique de l'Organisation des États américains (OEA), le Chili a terminé la destruction de ses stocks restants (213 076 mines) entre avril

et août 2003, deux ans avant l'expiration de son délai. Ayant respecté cette obligation imposée par la Convention, le Chili se consacre maintenant aux opérations de déminage humanitaire.

D'autres projets ont nécessité une approche plus stratégique.

Projet : Projet pilote de destruction des stocks en Afghanistan
L'Afghanistan, où diverses armées et factions ont enfoui des engins mortels dans le sol pendant une vingtaine d'années, compte parmi les pays les plus minés au monde. La multiplicité des groupes qui ont participé aux combats durant cette période fait que le nombre, la nature et l'emplacement des stocks sont inconnus. Aussi l'Afghanistan est-il confronté à un défi particulier dans ses efforts en vue de détruire ces stocks.

Le Canada a financé un projet pilote qui s'est déroulé dans la région du grand Kaboul entre décembre 2003 et février 2004 afin de trouver et enlever les stocks dans 42 sites probables en vue de leur destruction ultérieure et de mettre au point une méthodologie de destruction qui pourrait être appliquée dans le reste du pays.

Principaux résultats : Au total, 33 sites ont fait l'objet de recherches complètes, six autres n'ont été fouillés que partiellement en raison de la présence dans le sol de mines enfouies ou de munitions non explosées ou à cause du refus des commandants locaux de permettre le libre accès aux lieux; les trois derniers sites n'ont pas pu être visités pour des raisons de sécurité. Sur les 1 736 mines actives récupérées, 1 366 ont été détruites; les autres ont été conservées pour servir à la formation des démineurs. Les leçons tirées de cette expérience ont été documentées et des recommandations ont été rédigées en vue d'un projet national de destruction des stocks. Les recommandations comprennent un plan d'action en cinq étapes.

⁵ Rapport 2003 de l'Observatoire des mines. La majeure partie des mines non détruites se trouvent dans six pays, soit la Chine, les États-Unis, l'Inde, le Pakistan, la Russie et l'Ukraine.

III – Déminage

Les États parties à la Convention ont 10 ans après la ratification ou l'accession pour se débarrasser de leurs stocks de mines. Pour être fructueux, un programme de déminage doit posséder les éléments suivants, notamment dans les pays ayant un grand nombre de mines : des données crédibles sur la contamination existante, un ordre de priorité visant à assurer la sécurité des populations locales et à leur permettre d'être productives (par exemple, grâce au déminage des terres arables), un organisme reconnu de coordination, un personnel adéquatement formé et équipé, et des ressources suffisantes pour mener à bon terme les travaux de déminage. On trouvera ci-après certains exemples de l'aide fournie par le Canada dans ce domaine.

Aide à la planification et à la coordination du déminage

- Depuis sa création, le FCMT a financé un certain nombre d'études d'impact socio-économique de niveau 1, notamment au Cambodge, en Géorgie, au Mozambique, au Tchad, en Thaïlande et au Yémen. Ces études, qui produisent des données de base essentielles aux opérations de déminage, constituent de précieux outils pour définir les priorités en fonction des bienfaits sociaux et économiques que le déminage apportera aux populations visées.
- En Albanie, le Canada a aidé l'organisme de coordination de l'action antimines à atteindre l'objectif fixé dans la stratégie de l'UNMAS pour ce pays, qui prévoit le déminage de toutes les



Photo : Cory Anderson

Le programme de dressage de chiens du Centre canadien de déminage international en Bosnie.

terres définies de priorité 1 et 2 dans la région frontalière du nord-est d'ici la fin de 2005. Cet objectif constitue un élément essentiel du plan de déminage pour toutes les régions minées.

- Au Soudan, le Canada a fourni du financement en 2003-2004 pour engager le personnel technique nécessaire au Bureau national d'action antimines de Khartoum ainsi qu'au bureau situé dans la région des monts Nuba, afin d'appuyer des efforts coordonnés de déminage humanitaire.

Aide à l'exécution des opérations de déminage

- Dans la zone de sécurité provisoire établie entre l'Éthiopie et l'Érythrée⁴, le Canada a financé des travaux mécaniques de déminage des routes afin de pouvoir accroître la sécurité des opérations de déminage humanitaire dans la région. De septembre 2003 à mars 2004, 1 240 km de routes ont été dégagés par une entreprise de déminage sud-africaine.
- En 2003, Med-Eng Systems Inc., une entreprise canadienne qui fabrique des équipements de déminage de première qualité et dont la réputation ne cesse de grandir, a fourni du matériel de protection personnelle à 40 démineurs afin d'aider le Tchad à entreprendre des opérations de déminage⁵.
- Avec l'aide du Canada, deux équipes de neutralisation des munitions explosives de l'ONG Mines Advisory Group (MAG) ont été déployées en 2004 dans la province de Battambang, la région du Cambodge qui connaît les taux les plus élevés de blessures parmi les civils. En trois mois, les équipes ont détruit 339 mines antipersonnel, 26 mines antichar et 1 820 munitions explosives non éclatées, venant ainsi en aide à 24 109 personnes dans 34 villages répartis dans quatre districts.
- Dans le cadre de son programme intégré d'action contre les mines en Amérique centrale et du Sud, le Canada a appuyé une initiative lancée par l'OEA pour aider le Guatemala en 2004 à se débarrasser complètement de ses mines avant la conférence d'examen de Nairobi.

⁴ La zone de sécurité provisoire a 25 km de largeur et 1000 km de longueur. Créée après la fin du conflit frontalier de 1998-2000 entre les deux pays, elle est administrée par l'ONU.

⁵ Med-Eng Systems Inc. est l'une des entreprises qui ont bénéficié du programme d'essai et d'évaluation des technologies de déminage du CCTD.

Le projet décrit ci-dessous met en évidence l'expertise canadienne.

Projet : Équipes canines de détection des mines en Bosnie-et-Herzégovine

La Bosnie-et-Herzégovine, un des pays dont le taux de contamination par les mines est parmi les plus élevés au monde, a jusqu'en mars 2009 pour se débarrasser complètement de ses stocks. Le Canada lui a fourni une aide importante, affectant plus de 10 millions de dollars à un programme pluriannuel intégré d'action contre les mines. L'étendue du problème nécessite toutefois l'affectation continue de nouvelles ressources techniques pour accélérer les travaux de déminage.

Par l'intermédiaire du Canadian International Demining Corps (CIDC), qui a son siège en Nouvelle-Écosse, le Canada a prêté son concours dans ce domaine en appuyant et en équipant des équipes canines de détection des mines, qui peuvent quadrupler le rendement des opérations de déminage. Le CIDC possède une bonne expérience dans la formation de telles équipes et, avec l'aide du Canada, a créé un centre de formation réputé à Trebinje en collaboration avec un partenaire local, Pas Protiv Mine.

Principaux résultats : Ce projet a accru l'efficacité des équipes de déminage. Grâce à cet apport, la Bosnie-et-Herzégovine est en mesure de contribuer à l'action antimines internationale en déployant des ressources de déminage (en personnel, en matériel et en expertise) dans d'autres régions minées pendant les périodes de l'année où les conditions météorologiques locales ne permettent pas de poursuivre les travaux. L'aide canadienne aide également à renforcer Pas Protiv Mine afin que cet organisme puisse prendre la relève du CIDC en Bosnie-et-Herzégovine.

IV – Sensibilisation aux dangers des mines

Les États parties à la Convention sont tenus d'appuyer les programmes visant à réduire les risques posés par les mines afin d'aider à réduire le nombre des victimes. La sensibilisation aux dangers des mines (SDM) établit un lien direct entre les populations et localités touchées et les autres éléments de l'action antimines, en particulier le déminage. Par exemple, les séances de sensibilisation offrent une excellente occasion de recueillir des renseignements sur les problèmes locaux causés par les mines. De plus en plus, la SDM est intégrée à l'aide aux victimes et aux activités de déminage.

L'objectif de la SDM est d'aider à renforcer la sécurité des personnes. Le principe de base a évolué depuis le milieu des années 1990, car il ne s'agit plus simplement de « sensibiliser » les gens au problème des mines mais aussi de les inciter à adopter des comportements qui leur permettront d'éviter de s'exposer aux dangers qui y sont rattachés. L'approche et le matériel doivent toujours être adaptés à l'auditoire visé. Les enfants sont particulièrement vulnérables dans les régions minées. Les personnes déplacées dans leur propre pays et les réfugiés qui rentrent chez eux ont besoin d'être renseignés au sujet des dangers des mines afin de pouvoir se préparer à reprendre leur vie. Les démineurs ont également besoin de SDM pour accroître la sécurité de leurs travaux.

En 2003-2004, le Canada a continué d'appuyer le travail de SDM des ONG nationales et internationales et des organisations multilatérales. Les pays et territoires qui ont bénéficié de cette aide comprennent l'Afghanistan, l'Angola, la Bosnie-et-Herzégovine, le Cambodge, le Chili, la Cisjordanie et Gaza, la Colombie, l'Érythrée, l'Éthiopie, la Géorgie, l'Inde, le Laos, le Liban, le Mozambique, la Namibie, la République démocratique du Congo, le Soudan et le Yémen.

Les organisations partenaires suivantes ont participé aux activités de SDM grâce à l'appui du Canada : la Société canadienne de la Croix-Rouge, Coopération Canada-Mozambique, Défense des enfants International - section de la Palestine, Falls Brook Centre (Nouveau-Brunswick), HALO Trust

(Royaume-Uni), Handicap International, le CICR, l'Institut indien pour la paix, le désarmement et la protection de l'environnement, le Group of Landmines and Unexploded Ordnance Survivors of the Americas (Chili), le Landmine Resource Centre (Liban), la Campagne soudanaise pour l'interdiction des mines terrestres, le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, UNMAS, UNICEF Canada, UXO LAO, et Vision mondiale Canada.

L'UNICEF, qui reste le principal acteur dans ce domaine, est reconnu comme l'organisme des Nations Unies responsable des programmes de SDM. Certains projets récents de l'UNICEF appuyés par le Canada sont décrits ci-dessous.

- L'UNICEF a lancé un projet de deux ans en collaboration avec le Haut-Commissariat national au déminage du Tchad afin de renforcer l'aptitude de ce dernier à entreprendre des activités de SDM auprès des populations touchées, d'intégrer la SDM dans les programmes scolaires et d'élaborer un plan stratégique national relatif à la SDM.
- La Colombie a établi un plan d'action national contre les mines pour la période 2000-2006 et a formé une équipe chargée d'assurer une approche plus coordonnée et plus concertée dans la mise en pratique du plan. L'UNICEF aide le gouvernement et la société civile à renforcer leur aptitude à entreprendre des programmes efficaces et peu coûteux de SDM et d'aide aux victimes, en concentrant ses efforts sur les régions du pays les plus exposées aux dangers des mines.

Projet : Sensibilisation aux dangers des mines en Angola

Lorsque les hostilités ont pris fin en Angola, en 2002, le gouvernement s'est empressé de ratifier la Convention d'Ottawa. Après quatre décennies de guerre, quelque sept millions de mines terrestres séparaient deux millions de personnes déplacées de leur région d'origine. Une initiative de SDM s'impose tant pour permettre à ces gens de retourner chez eux en toute sécurité que pour

permettre aux populations locales de vivre en sécurité jusqu'à ce que les travaux de déminage rétablissent la pleine productivité des terres. L'UNICEF, qui collabore avec le gouvernement de l'Angola depuis 1995, concentre désormais ses efforts sur le renforcement des capacités des nouvelles structures d'action antimines établies au sein du gouvernement et des ONG nationales, afin qu'elles puissent mettre au point des programmes intégrés de SDM dans le cadre du plan d'action national contre les mines.

Résultats prévus : Renforcement de la capacité du gouvernement à établir des mécanismes de coordination, de supervision et de vérification; intégration de la SDM dans les programmes scolaires et les programmes de formation des enseignants; renforcement de l'aptitude des ONG à répondre aux besoins en SDM des populations touchées.



Photo : Tim Grant

Éducation aux dangers posés par les mines en Angola.

V – Aide aux survivants

L'article 6.3 de la Convention impose aux États parties qui sont en mesure de le faire l'obligation d'aider les victimes des mines à recevoir les soins et les services de réadaptation nécessaires, et à réaliser leur réintégration sociale et économique. Il s'agit là d'un investissement à long terme car les répercussions d'une blessure causée par une mine terrestre se font sentir bien longtemps après la phase des soins aigus. Les survivants et leurs familles ont besoin d'un soutien technique et psychologique pour être en mesure de reprendre leur place dans leur milieu communautaire.

L'investissement du Canada dans ce domaine complexe de l'action contre les mines comprend l'aide aux victimes et un appui à l'infrastructure nationale qui offre des services aux survivants. Par exemple :

- Depuis 2000, la Cambodian Handicraft Association for Landmines & Polio Disabled (CHA) s'emploie à faciliter la réadaptation professionnelle des survivants des mines terrestres au Cambodge. Pour améliorer le potentiel de vente des produits d'artisanat fabriqués par les survivants et souligner la dimension de justice sociale rattachée à ces produits, la CHA a pris les mesures nécessaires pour être reconnue comme « organisme aux pratiques commerciales équitables ».
- Le Collège Montmorency de Québec et Handicap International réalisent en collaboration un programme de renforcement des capacités dans le secteur de la santé au Sénégal, qui permettra aux hôpitaux et cliniques rurales de Casamance, une région touchée par les mines, de mieux répondre aux besoins de réadaptation des survivants des mines.
- Dans le cadre de l'approche intégrée adoptée par l'OEA pour les programmes d'action antimines, une formation professionnelle technique est offerte aux survivants des mines terrestres au Nicaragua qui ont déjà reçu une aide physique et psychologique.
- Le Canada appuie les démarches entreprises par le PNUD en Jordanie pour renforcer l'aptitude du Comité national de déminage et de réadaptation et des Services médicaux royaux à répondre aux

besoins de réadaptation physique et psychologique et de rétablissement social et économique des victimes de mines terrestres et d'UXO.

Le Canada reconnaît qu'il faut donner aux survivants la possibilité de s'exprimer et leur fournir un point d'appui d'où ils peuvent faire état de leurs préoccupations et de leurs besoins.

Projet : Programme « Raising the Voices » du Landmine Survivors Network

Le réseau des survivants des mines terrestres (Landmine Survivors Network, LSN) a lancé le programme « Raising the Voices » pour faire la promotion de leurs droits fondamentaux et leur offrir des services de formation au leadership afin qu'ils puissent accroître leurs compétences, leurs connaissances et leurs aptitudes et défendre les intérêts des personnes souffrant d'un handicap. Le programme prévoit des interventions dans les pays touchés par les mines et dans le cadre du processus de la Convention pour maintenir l'aide aux survivants au premier rang des priorités nationales. Le Canada est parmi les rares pays qui soutiennent cette initiative depuis les débuts. Son aide au LSN, qui s'élève à 441 000 dollars, a surtout porté sur le programme « Raising the Voices ».

Le LSN a bâti ce réseau région par région sur une période de quatre ans, avec une aide régulière du Canada. En 2001, « Raising the Voices » a formé huit survivants du Chili, de la Colombie, de l'Équateur, du Salvador et du Nicaragua. En 2002, le programme a formé 15 survivants de l'Afrique du Sud, de l'Angola, de l'Érythrée, de l'Éthiopie, du Mozambique, de l'Ouganda, du Rwanda, du Sénégal, du Soudan et du Tchad. En 2003, 18 survivants venant de l'Afghanistan, du Cambodge, de l'Inde, du Laos, du Népal, du Pakistan, de la Thaïlande et du Sri Lanka ont participé au programme. En 2004, il y a eu 14 participants venant de l'Albanie, de l'Azerbaïdjan, du Bélarus, de la Bosnie-et-Herzégovine, de la Croatie, de la Géorgie, de la Russie, de la Tchétchénie et de l'Ukraine.

Principaux résultats : Création d'un réseau mondial composé de survivants des mines terrestres en Amérique latine, en Afrique et en Asie, ainsi qu'en Europe de l'Est et dans la région du Caucase, qui organisent et offrent à des centaines d'autres survivants, de personnes handicapées, de dirigeants d'ONG locales et de leaders communautaires une formation portant sur des sujets tels que les droits de la personne, la promotion de la justice sociale, ainsi que la nécessité de la Convention d'Ottawa et les obligations qu'elle impose.

Le Canada a par ailleurs fourni une expertise technique de haut niveau grâce à son appui aux activités de recherche et développement ainsi qu'aux essais et à l'évaluation des technologies de déminage.

Le Centre canadien des technologies de déminage

Lors de sa création en 1998, le CCTD a reçu un financement étalé sur cinq ans pour lui permettre de mettre au point des technologies durables et peu coûteuses, destinées aux activités antimines, et de s'employer à les déployer sur le terrain. Cet objectif a été réalisé grâce à un programme détaillé de recherche et développement (R-D), d'essais et d'évaluation, et de contacts actifs avec les organismes de déminage. Grâce aux efforts du CCTD, plusieurs nouvelles technologies – la débroussailleuse-démineuse BDM-48, l'explosif de type binaire FIXOR et le pied prothétique Niagara, par exemple – ont été mises au point et servent aujourd'hui aux activités de déminage.

Dans sa forme actuelle, le déminage humanitaire est un processus laborieux dans la plupart des pays touchés par les mines. Il faudra de

1. Soutien technique – Offrir du soutien technique aux organismes de déminage :

- en établissant des normes crédibles d'essai et d'évaluation et en mettant au point des appareils d'essai et des méthodes d'évaluation du matériel servant à l'action antimines;
- en offrant des installations et une aide technique pour l'essai de technologies appropriées;
- en effectuant des essais et des évaluations et en produisant des rapports techniques sur les capacités et les limites du matériel destiné à l'action antimines;
- en offrant des conseils et une aide techniques aux donateurs d'équipement, aux chercheurs universitaires, aux organismes gouvernementaux et aux organismes d'action antimines dans des domaines tels que les achats, les méthodes et les procédures d'essai ainsi que les exigences et la conception du matériel.

2. Mise en service et promotion des technologies – Aider les États parties à se conformer à la Convention d'Ottawa et encourager les pays non signataires à y adhérer en mettant à leur disposition des technologies canadiennes ou autres technologies appropriées, en particulier

dans les domaines du déminage humanitaire et de l'aide aux victimes.

3. Recherche et développement – Explorer de nouvelles technologies susceptibles d'améliorer la fiabilité, l'efficacité et la sécurité du déminage et des autres aspects de l'action contre les mines (l'aide aux victimes, la réduction des stocks, etc.). Cette activité est axée sur quatre éléments principaux : détection et neutralisation des mines, protection des démineurs et technologies de soutien.

4. Coopération et promotion internationales – Collaborer dans les domaines de la recherche et développement, des essais et des évaluations, et de la diffusion des données techniques; mettre l'expertise du CCTD à la disposition des démineurs et des concepteurs d'équipement; dans le cadre d'accords internationaux, promouvoir la participation de groupes et d'individus aux projets d'action antimines liés à la technologie.

nombreuses années avant qu'on puisse éliminer les innombrables mines qui restent dans le sol à l'aide des techniques actuelles. Pour mettre un terme au problème des mines dans un délai raisonnable, il faudra attacher une plus grande importance au recours aux technologies de déminage, c'est-à-dire appliquer les techniques actuelles de façon plus intensive, modifier les procédures opérationnelles en fonction de ces techniques et mettre au point de nouvelles technologies.

La reconduction du FCMT en 2003 a permis au CCTD de continuer à appuyer les activités de déminage. Au cours de l'exercice 2003-2004, le Fonds a déboursé au total environ 3 millions de dollars en faveur des opérations du CCTD. Le mandat du Centre a évolué pour se concentrer sur les quatre objectifs prioritaires décrits ci-dessous. En général, le Centre accorde une importance accrue à la mise en service et à la promotion des nouvelles technologies ainsi qu'aux améliorations du matériel existant qui sont susceptibles d'augmenter la sécurité et l'efficacité des opérations de déminage dans les pays touchés.

Coopération internationale

Le Canada est l'un des membres fondateurs du Programme international d'essais et d'évaluations pour le déminage humanitaire (ITEP). Le CCTD représente le Canada à l'ITEP, qui comprend également des représentants de la Commission européenne ainsi que de l'Allemagne, de la Belgique, des États-Unis, des Pays-Bas, du Royaume-Uni et de la Suède. Les membres de l'ITEP collaborent à des projets de déminage humanitaire et mettent leurs ressources en commun. Ils poursuivent les objectifs suivants :

- définir et appliquer des normes universellement acceptées pour les essais et les évaluations;
- recueillir, produire et distribuer des données scientifiques solides et objectives sur les technologies, les matériaux et les systèmes employés dans le déminage humanitaire;
- établir un programme international d'essai et d'évaluation qui soit souple et économique;
- mettre à l'essai ou évaluer :
- le matériel et les systèmes actuels de déminage humanitaire;
- le matériel et les systèmes en cours de développement;

- les technologies, les processus et les algorithmes prometteurs.

Sous les auspices de l'ITEP, un programme de travail comprenant l'essai et l'évaluation de détecteurs de métal et d'équipement mécanique a mené à la conclusion d'accords pour la constitution d'ateliers techniques relevant du Comité européen de normalisation (CEN). De tels accords sont également prévus à l'égard du matériel de protection personnelle. Ces accords permettront de déployer de meilleurs équipements sur le terrain.

De plus, deux importants groupes de travail de l'ITEP se penchent sur l'essai et l'évaluation de l'équipement mécanique et des détecteurs à capteurs multiples, ce qui correspond aux priorités définies par les usagers.

Répondre aux besoins des usagers

Les deux premières priorités auxquelles la technologie doit répondre sont, d'après les usagers, la *délimitation des zones* et la *détection rapprochée*. D'après les normes internationales de lutte contre les mines (IMAS), la délimitation des zones est le processus par lequel la zone initiale désignée comme étant contaminée (au stade de l'évaluation générale de l'action antimines) est réduite à une zone moins étendue. La détection rapprochée est liée aux technologies et processus utilisés pour repérer les mines une à une. Le CCTD mène des projets dans les deux domaines, et participe également à des projets internationaux conjoints au sein de l'ITEP.

Le personnel du CCTD mène des essais sur le terrain pour évaluer l'équipement dans les pays touchés par les mines, établissant ainsi un lien direct avec les personnes qui doivent utiliser ce matériel. Jusqu'à présent, des essais ont eu lieu en Afghanistan, au Cambodge, en Croatie, en Colombie et en Thaïlande. À l'heure actuelle, du personnel des centres d'action antimines du Cambodge et de la Thaïlande, ainsi qu'un représentant de l'ONG Mine Action Group au Cambodge, participent à l'essai et à l'évaluation d'équipement mécanique en Suède. Ce projet de l'ITEP, auquel participent le Canada, la Suède et le Royaume-Uni, permet aux utilisateurs éventuels du matériel de se familiariser avec le processus des essais et des évaluations, ce qui sera d'une grande utilité lorsque l'équipement sera soumis à des tests en vue de déterminer son acceptabilité dans leurs pays respectifs au début de

l'année prochaine. Comme on l'a déjà signalé, cela permettra aux scientifiques et aux ingénieurs de l'ITEP de discuter des besoins directement avec les utilisateurs du matériel dans les pays touchés par les mines. L'an prochain, les plans comprennent l'essai d'équipement mécanique (Cambodge et Thaïlande) et de détecteurs de mines à double capteur (Namibie et Thaïlande).

Recherche et développement ou essais et évaluations?

À l'heure actuelle, le programme du CCTD cherche à maintenir l'équilibre entre les travaux de R-D et les activités d'essai et d'évaluation. Les deux sont nécessaires pour apporter une solution au problème des mines terrestres. Dans le cas de la détection rapprochée, par exemple, les détecteurs portables ont connu une amélioration sensible ces dernières années, surtout quand il faut trouver des mines enfouies dans différents types de sols. Toutefois, comme les aspects scientifiques ne sont pas encore parfaitement compris, le CCTD dirige un projet de R-D comprenant une étude des sols en Bosnie-et-Herzégovine. Il y a plusieurs années, le CCTD était l'un des partenaires au sein d'un projet

international d'essai et d'évaluation destiné à tester un grand nombre de détecteurs de métal, qui a récemment abouti à un accord sur la création d'un atelier relevant du CEN. À l'heure actuelle, le seul type de détecteur commercial utilisé dans les opérations de déminage humanitaire est le détecteur de métal ordinaire, qui ne peut faire la distinction entre une mine et un morceau de ferraille. Le recours à un détecteur à double capteur alliant la détection des métaux à la technologie du géoradar pourrait aider à résoudre ce problème mais seul un modèle à usage militaire est présentement en cours de production. Le CCTD participe à un projet d'essai et d'évaluation de l'ITEP visant à déterminer si ce détecteur peut servir au déminage humanitaire. On croit que cet appareil donnera de meilleurs résultats en réduisant le taux des fausses alertes. D'autres systèmes susceptibles de pouvoir s'appliquer au déminage humanitaire sont au stade du prototype et de la recherche; on prévoit qu'ils deviendront opérationnels d'ici quelques années. Un système doté d'un capteur qui détecte l'explosif contenu dans une mine serait très utile. Le CCTD mène des travaux de R-D sur un système d'imagerie basé sur la mesure de l'albédo de neutrons (voir la photo) dans l'espoir qu'il puisse éventuellement servir de capteur dans un système à capteurs multiples.

Quelques projets du CCTD

Le programme du CCTD comprend de nombreux projets répartis entre quatre grands secteurs : la détection des mines antipersonnel, leur neutralisation, la protection du personnel de déminage et les technologies de soutien. Les paragraphes qui suivent présentent des exemples d'initiatives prometteuses dans chacun de ces secteurs.

Détection des mines antipersonnel

Les démineurs se servent actuellement d'une sonde mince pour repérer les fils de détente des mines. Il s'agit là d'une technique peu fiable et dangereuse. Il n'existe pas en ce moment de technologies permettant de repérer les fils de détente à une distance sûre afin de réduire le risque et le stress auxquels s'expose le démineur, tout en rendant l'opération plus efficace. Un détecteur à distance pourrait être fixé au détecteur de métal portable et pourrait balayer le sol devant ce dernier (soit dans

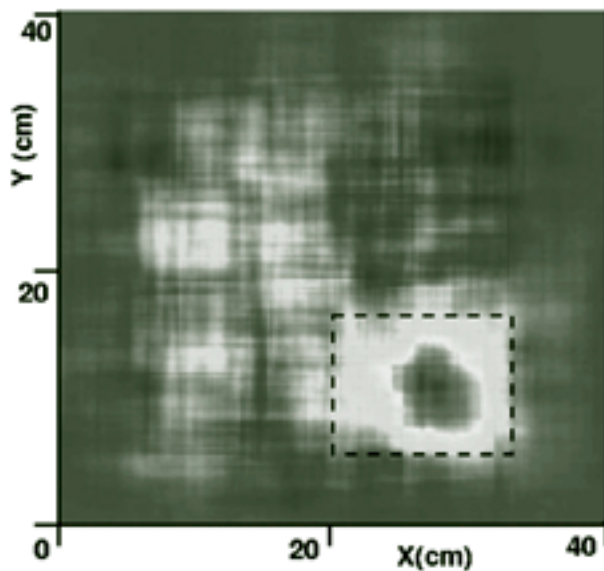


Image albédo neutronique d'une cible d'essai.

la direction de balayage du détecteur de métal, soit dans la direction suivie par l'opérateur). Le CCTD a entrepris de mettre au point un prototype de détecteur qui fait appel à des techniques optiques pour repérer les fils de détente. L'appareil peut détecter des fils faits d'un grand nombre de matériaux et peut aussi détecter des fils partiellement masqués par la végétation.

Neutralisation

Le tracteur et les outils de déminage surviables Pearson dotés de l'accessoire à rouleau segmenté ont été soumis à des essais dans le cadre d'un programme mené conjointement par la Thaïlande, le Canada et les États-Unis. Les essais ont porté sur l'efficacité du rouleau comme déclencheur de trois types de mines antipersonnel enfouies à des profondeurs allant jusqu'à 200 mm ou même plus, dans deux conditions de sol différentes. Les tests ont révélé que le tracteur et le rouleau sont peu susceptibles d'être utiles aux fins de déminage s'ils sont employés seuls. L'utilité de l'engin, en combinaison avec d'autres méthodes de déminage ou comme outil servant à réduire les risques ou à délimiter les zones à déminer, dépend des circonstances et doit être déterminée au cas par cas.

Protection du personnel de déminage

Le CCTD a entrepris de faire l'essai, aux fins de déminage, de bottes protectrices vendues sur le marché. Il a mis au point un dispositif conforme à la méthodologie expérimentale de l'OTAN (TG 024) pour l'essai du matériel de protection personnelle.

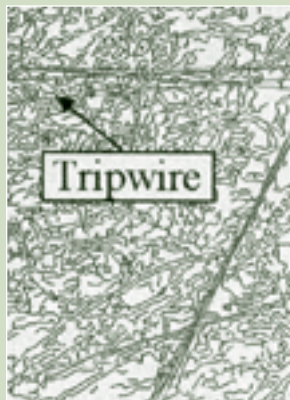


Essai d'un rouleau de déminage en Thaïlande.

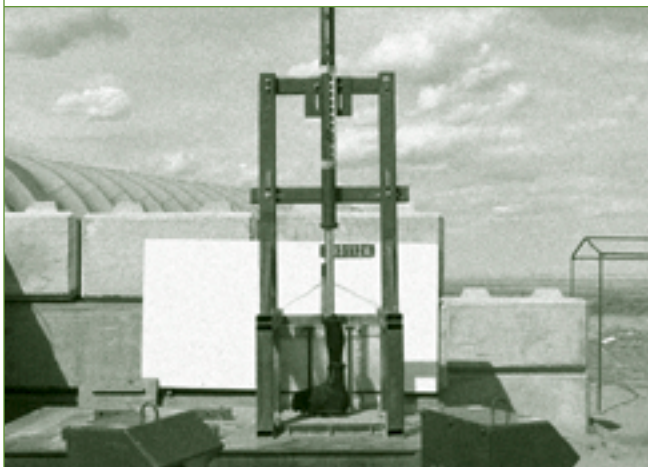
Les bottes ont été testées à l'aide du modèle australien de jambe cassable. Après les tests, un chirurgien a fait l'autopsie du modèle de jambe pour évaluer les blessures. Les résultats indiquent que les bottes ordinaires n'assurent un maximum de protection que lorsque la mine renferme moins de 25 grammes d'explosif C4. Avec 50 grammes d'explosif, toutes les bottes testées n'assuraient qu'une protection limitée, ce qui menait dans tous les cas à un pronostic d'amputation.

Technologies de soutien

Dans le domaine des technologies de soutien, le programme de recherche du CCTD permet d'étudier des technologies capables d'accélérer les opérations de déminage humanitaire et d'en réduire le coût. Le programme est axé sur les technologies qui facilitent le recours à l'équipement mécanique de déminage commandé à distance, qui est de taille plus petite et plus facile à transporter dans les zones minées. Les essais menés jusqu'à présent indiquent toutefois que les démineurs ont souvent de la difficulté à télécommander l'appareil. Le programme des technologies de soutien du CCTD cherche à mettre au point une fonction d'« automatisation ciblée » qui seraient ajoutée au matériel de télécommande à l'aide de capteurs et de processeurs peu coûteux afin de compenser l'insuffisance du contrôle.



Détection de fils-pièges (À gauche : image brute. À droite : image traitée)



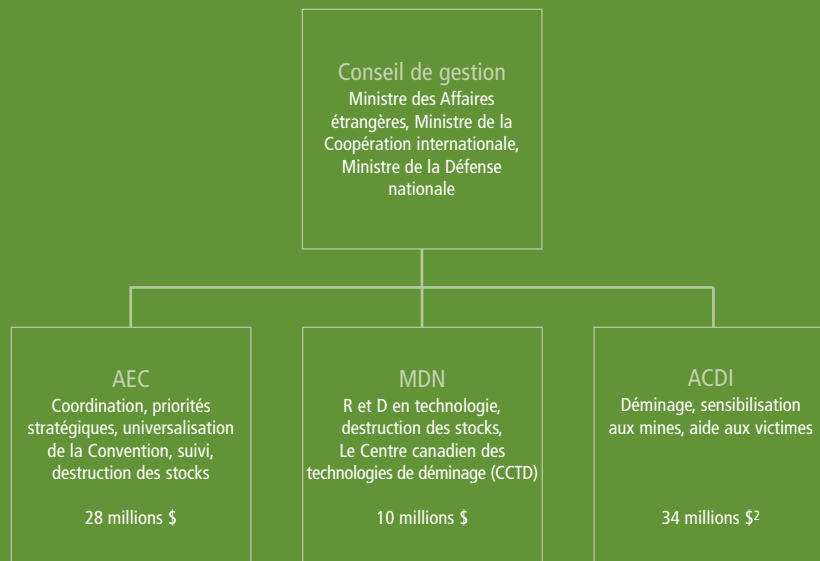
En haut : appareil de mise à l'épreuve de bottes antimines.
Au milieu : résultats d'une mise à l'épreuve de bottes antimines.
En bas : essais d'une méthode d'excavation avec substituts de mines.

Avenir de la technologie

Dans l'ensemble, l'innovation technologique nous aide à faire des progrès importants vers la réalisation des objectifs de l'action contre les mines. Ces améliorations se font de manière progressive et ont par ailleurs nécessité la mise au point de nouvelles procédures opérationnelles. Pour l'avenir, il restera d'importants défis à affronter dans les domaines de la détection rapprochée et de la délimitation des zones à déminer. Le CCTD poursuivra ses efforts pour relever ces défis parmi d'autres au cours des années qui viennent.

Fonds canadien contre les mines terrestres

Budget : 72 millions de dollars¹

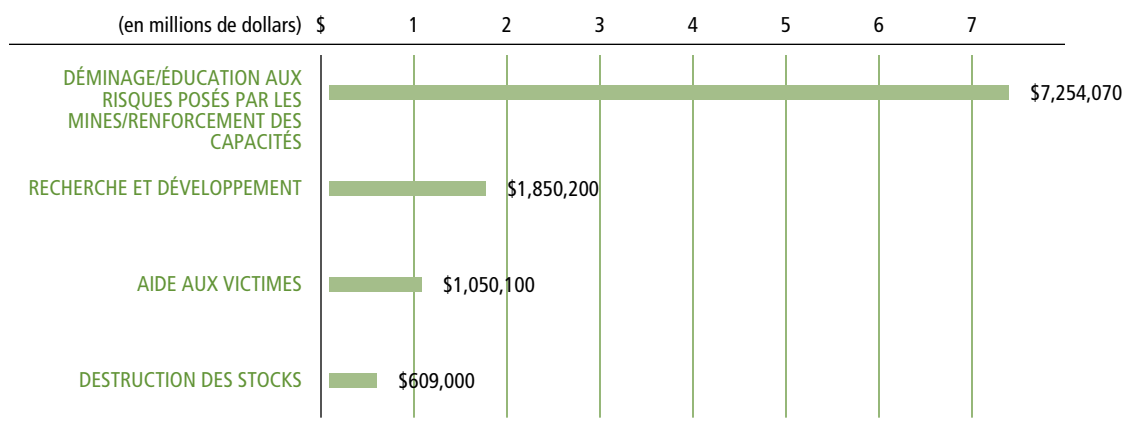


- 1 Les montants en dollars représentent le budget du Fonds canadien contre les mines terrestres pour une période de cinq ans (2003-2008).
- 2 Une somme additionnelle de 14,6 millions \$ a été également recueillie à partir de sources autres que le Fonds canadien contre les mines terrestres de 2003-2004.

Sommaire des dépenses du Fonds canadien contre les mines terrestres, 2003-2004

Dépenses des ministères selon le programme		Investissements pour l'interdiction des mines	
<p>Exercice 2003-2004</p> <p>Dollars</p>		<p>Dollars</p>	
<p>AEC</p> <p>Partenariat pour l'action contre les mines 1 304 880</p> <p>Initiatives pour l'interdiction des mines 3 906 205</p> <p>Recherche et élaboration de politiques en matière d'action contre les mines 122 000</p> <p>Sensibilisation et viabilité des programmes 419 880</p> <p>Destruction des stocks 609 000</p> <p>Total AEC 6 444 865</p>		<p>A – Promotion et prévention internationales</p> <p>. 132 900</p> <hr/> <p>B – Efforts mondiaux d'interdiction des mines</p> <p>Campagne intern. pour l'interdiction des mines terrestres 275 000</p> <p>Action Mines Canada 279 300</p> <hr/> <p>C – Conférences pour la mise en application de la Convention et son adoption universelle</p> <p>Afrique 30 000</p> <p>Amériques 16 700</p> <p>Asie 20 000</p> <p>Europe 4 800</p> <p>Moyen-Orient 31 050</p> <p>Inv. globaux 125 000</p> <hr/> <p>D – Vérification des mesures prises pour assurer le respect de la Convention</p> <p>Observatoire des mines 2004 275 000</p> <hr/> <p>E – Destruction des stocks</p> <p>. 609 000</p> <hr/> <p>TOTAL 1 798 750</p>	
<p>ACDI</p> <p>Programme intégré par pays – Balkans 1 000 000</p> <p>Programme intégré par pays – Bosnie 212 772</p> <p>Programme intégré par pays – Cambodge 161 170</p> <p>Programme intégré par pays – Tadjikistan 620 000</p> <p>Société civile internationale 393 210</p> <p>Société civile canadienne 343 086</p> <p>Institutions multilatérales 1 959 980</p> <p>Programme-Connaissances et élabor. de politiques 324 782</p> <p>Total ACDI 5 015 000</p>			
<p>MDN</p> <p>Centre canadien des technologies de déminage 2 548 056</p> <p>Total MDN 2 548 056</p>			
<p>TOTAL 14 207 921</p>			

Investissements 2003-2004 par domaine thématique d'action contre les mines



Dépenses 2003-2004 en matière d'action contre les mines par région

